

RÈGLEMENT ET CONSIGNES



Les Rives du Temps



Les Infames

1. POUR LES ADHÉRENTS DES RIVES DU TEMPS

❖ Participation aux manifestations

- Votre adhésion aux Rives du Temps implique votre participation aux différentes manifestations organisées par l'association : spectacles son et lumière, fêtes médiévales, Journées du Patrimoine, Halloween, etc.

❖ Documents obligatoires

- Vous devez remplir :
 - L'autorisation relative au droit à l'image.

❖ Règlement intérieur

- Votre inscription implique également que vous avez pris connaissance et accepté le règlement intérieur des Rives du Temps, disponible sur le site de l'association lesrivesdutemps.com
-

2. SECTION ARCHERIE. Pour les adhérents des Rives du Temps souhaitant rejoindre la section Archerie :

❖ Documents obligatoires

- Vous devez remplir :
 - Le questionnaire de santé « QS-Sport » ;
 - La fiche de renseignements personnels pour les situations d'urgence.

❖ Entraînements

- Les entraînements ont lieu tous les dimanches, de 10h à 12h, au château de Trévoux.
- Les dates des entraînements seront communiquées sur Discord au moyen d'un sondage, afin de confirmer la présence des participants.

❖ Matériel

- Un arc en bois vous sera fourni pour les entraînements.

❖ Tenue et équipement

- Pour chaque entraînement, prévoir :
 - Une tenue de sport / Des baskets adaptées / Une boisson / Une serviette éponge.

❖ Prestations extérieures

Seuls les archers ayant adhéré à la troupe des Infâmes pourront participer aux prestations extérieures.

3. SECTION DANSE MÉDIÉVALE. Pour les adhérents des Rives du Temps souhaitant rejoindre la section Danse médiévale :

❖ Documents obligatoires

- Vous devez remplir :
 - Le questionnaire de santé « QS-Sport » ;
 - La fiche de renseignements personnels pour les situations d'urgence.

❖ Entraînements

- Les entraînements de danse médiévale auront lieu deux samedis par mois, de 17h à 19h.
- Les dates des entraînements seront communiquées sur Discord au moyen d'un sondage, afin de confirmer la présence des participants.
- Le lieu de rendez-vous sera communiqué sur Discord pour chaque entraînement.

❖ Tenue et équipement

- Pour chaque entraînement, prévoir :
 - Une tenue de sport / Des baskets adaptées / Une boisson / Une serviette éponge

❖ Prestations extérieures

Seuls les danseurs ayant adhéré à la troupe des Infâmes pourront participer aux prestations extérieures.

4. POUR LES ADHÉRENTS DES RIVES DU TEMPS SOUHAITANT REJOINDRE LA TROUPE DES INFÂMES

Rejoindre la troupe des Infâmes permet de participer à des spectacles et à des manifestations organisées à Trévoux et dans d'autres lieux.

❖ En adhérant aux Infâmes, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

➤ Lors des prestations

- Respecter votre engagement : lorsque vous vous inscrivez à une prestation, vous vous engagez à être présent, sauf en cas d'empêchement justifié.
- Respecter les horaires : vous devez être présent à l'heure indiquée par les responsables.
- Participer à la préparation de la prestation : chaque membre doit aider au chargement, au transport, au montage et à l'installation du matériel.
- Participer au rangement : après la prestation, chaque membre doit aider au démontage, au rangement et au déchargement du matériel.
- Respecter les autres membres de la troupe et les organisateurs en adoptant un comportement correct et respectueux.

➤ Documents

- Chaque membre doit remplir la fiche de renseignements personnels nécessaire en cas de situation d'urgence.

5. PARTICIPATION À LA VIE DES INFÂMES

L'adhésion aux Infâmes implique également une participation à la vie de la troupe, en dehors des prestations.

- Participer, dans la mesure du possible, aux journées de bricolage organisées à la Maison Bouillot pour préparer et entretenir le matériel et les décors.
- Consulter régulièrement Discord afin de prendre connaissance des informations concernant les entraînements, les prestations, les réunions et les différentes activités de la troupe.
- Répondre aux demandes des responsables lorsqu'une réponse est nécessaire pour organiser une activité ou une prestation.

MINEURS

✗ Pour les mineurs, la présence d'au moins un parent ou représentant légal est obligatoire lors des manifestations extérieures.

MATÉRIEL ET COSTUMES

Le matériel et les costumes prêtés par l'association restent sous la responsabilité de l'adhérent pendant toute la durée de leur utilisation.

❖ Chaque adhérent doit :

- Utiliser le matériel avec soin
- Respecter les consignes données par les responsables
- Signaler immédiatement toute dégradation, perte ou problème concernant le matériel
- Restituer les costumes et le matériel après utilisation.

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Pour garantir le bon déroulement des entraînements et des prestations, chaque adhérent s'engage à :

- Respecter les consignes de sécurité données par les responsables et les encadrants.
- Respecter les autres participants, les organisateurs et le public.
- Porter les équipements de protection demandés pour chaque activité.
- Respecter le matériel, les costumes, les décors et les lieux mis à disposition.
- Arriver au moins 15 minutes avant l'heure prévue afin d'avoir le temps de se préparer et d'être prêt au début de l'activité.

6. SECTION FEU ET JONGLERIE Pour les adhérents des Infâmes souhaitant rejoindre la section Feu et Jonglerie :

❖ Documents obligatoires

- Vous devez remplir :
 - Le questionnaire de santé « QS-Sport » ;
 - La fiche de renseignements personnels pour les situations d'urgence.

❖ Chorégraphie de feu

- Les entraînements de chorégraphie de feu ont lieu tous les samedis, de 14h à 17h.
- Les dates et lieu des entraînements seront communiquées sur Discord au moyen d'un sondage, afin de confirmer la présence des participants.

❖ Jonglerie de feu

- Les entraînements de jonglerie de feu auront lieu deux samedis par mois, de 17h à 19h.
- Les dates et lieu des entraînements seront communiquées sur Discord au moyen d'un sondage, afin de confirmer la présence des participants.

❖ Apprentissage obligatoire

Les participants doivent suivre une période d'apprentissage de la jonglerie.

L'utilisation d'agrès enflammés ne sera autorisée qu'après validation d'un responsable.

❖ Tenue et équipement

- Pour chaque entraînement, prévoir :
 - Une tenue de sport / des baskets adaptées / une boisson / une paire de gants de protection (cuir, kevlar, etc.) / une serviette éponge.
-

7. SECTION ESCRIME DE SPECTACLE. Pour les adhérents des Infâmes souhaitant rejoindre la section Escrime de spectacle :

❖ Documents obligatoires

- Vous devez remplir :
 - Le questionnaire de santé « QS-Sport » ;
 - La fiche de renseignements personnels pour les situations d'urgence.

❖ Entraînements

- Les entraînements ont lieu tous les mardis, de 18h30 à 21h.
- Les dates et lieu des entraînements seront communiquées sur Discord au moyen d'un sondage, afin de confirmer la présence des participants.

❖ Progression et sécurité

- Les nouveaux participants commencent obligatoirement leur apprentissage avec une épée en bois.
- Le passage à l'utilisation d'une arme en fer ne pourra se faire qu'après validation d'un responsable de la section Escrime.

❖ Matériel

- Une épée en bois sera fournie en début d'année.
- Par la suite, l'achat de votre propre arme sera à votre charge pour continuer la pratique de l'escrime.

❖ Tenue et équipement

- Pour chaque entraînement, prévoir :
 - Une tenue de sport / des baskets adaptées / une boisson / une paire de gants de protection (gants en cuir médiévaux, par exemple) / une serviette éponge.

✂ ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

En adhérant aux Rives du Temps, aux Infâmes ou à l'une de leurs sections, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes consignes et s'engage à les respecter.

Mention « lu et approuvé » date et signature